

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAN**

SEANCE du 03 MARS 2022 – 19 H 30

Date convocation : 23 février 2022

Date affichage : 23 février 2022

Etaient présents : Mmes Magali VENUTI, Jolène COLLET, Maryvonne GALICHET, Carole DELPORTE, LEFEBVRE Cécile, WOLKOFF Nadia, Maryse GOBERT

M. Alban COLLINET, Olivier LAURENT, Alain REUTER
Eric DURANTEAU, Frédéric BIEN, Pascal SOBOTA,
Stéphane DEL SORDO, Jean-Luc LECHAFTOIS,

Absents : Mmes Sylvie BIDOT-MAURANT, Christine BAZIN

M. Maxime ROUSSEAU, Jacky RAYNAUD

Procurations : M. Jacky RAYNAUD à M. Jean-Luc LECHAFTOIS
Mme Christine BAZIN à Mme Nadia WOLKOFF

Secrétaire de séance : M. Olivier LAURENT

01 – 2022 : Projet de création d'une charte associative

Ce projet de charte s'inscrit dans une démarche d'amélioration et de simplification des relations avec les associations.

Autour d'un cadre réglementaire basé sur des devoirs et des obligations mutuels, ce projet souligne l'importance du rôle des associations et la reconnaissance du travail accompli sur le territoire de la commune

Considérant :

- le souhait de la commune de Balan d'accompagner le développement de la vie associative, de maintenir un soutien fort auprès des associations et de s'engager dans un partenariat œuvrant pour l'intérêt général,
- la volonté d'une démarche de simplification et d'amélioration des relations avec les associations.

Monsieur Frédéric BIEN intervient : il n'y a aucune utilité à mettre en place une charte avec les associations car elle reprend les obligations d'une association « ça fait doublon »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver les termes de la charte de la vie associative et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

Vote : POUR 13 CONTRE 01 ABSTENTION 03

02 – 2022 : Congés 2022

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que cette année, deux jours fériés tombent le jeudi 26 mai 2022 et le jeudi 14 juillet 2022.

A cet effet, il propose au conseil municipal de fermer les services municipaux les vendredis 27 mai et 15 juillet et de demander aux agents de déduire 2 congés annuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition.

03 – 2022 Rétrocession de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que plusieurs voiries ouvertes à la circulation sont encore classées dans le domaine privé. Il propose que ces voies soient rétrocédées au profit de la commune, comprenant toutes les parties communes (voirie, espaces verts et éclairage public). Il précise que la rétrocession de ces voies ne pourra intervenir qu'après l'accord du service Eau et Assainissement d'Ardenne Métropole.

Les voies concernées sont :

- Résidence du Château parcelle cadastrée B 706 d'une de contenance de 3245 m²
- Rue des Fontnelles parcelle cadastrée A 683 d'une de contenance de 655 m²
- Lotissement les Clairs Chênes parcelles cadastrées A 1061 et A 1062 d'une de contenance de 36 m² appartenant à la SARL La Cerisaie
- Lotissement les Clairs Chênes parcelle cadastrée A 928 d'une de contenance de 815 m² appartenant à GODET & Fils
- Lotissement les Clairs Chênes parcelles cadastrées A 926 – A 927 – A1063 d'une de contenance de 138 m² appartenant à Guy GODET
- Lotissement les Clairs Chênes parcelles cadastrées A 880 – A 891 – A892 – A 1064 – A1065 – A 1066 d'une de contenance de 4 495 m² appartenant à Guy GODET Immobilier

- Lotissement la Cerisaie parcelles cadastrées A 721 – A 724 – A 725 – A 733 – A734 –A 748 – A749 d'une de contenance de 4 651 m² appartenant à la SARL La Cerisaie
- les Puisselets parcelles cadastrées B 1006 – B 1002 – B 1004 d'une de contenance de 134 m² appartenant à Patrice GIBOUT
- Les Puisselets parcelle cadastrée B 787 d'une de contenance de 1 247 m² appartenant à Marie VERNON
- Cité Beauregard parcelle cadastrée A 669 d'une de contenance de 1 480 m² appartenant à MCCA à Reims

Monsieur Le Maire précise que certains dossiers sont déjà à l'étude de Maître GRIMOND et propose que l'ensemble des dossiers lui soit transmis.

Les reprises de certaines voies font l'objet d'une demande du propriétaire, les frais de notariés resteront à leurs charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte la rétrocession des parties communes à l'euro symbolique des parcelles citées ci-dessus

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ces acquisitions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à porter au budget primitif 2022, les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs au dossier.

Vote : POUR 15 CONTRE 00 ABSTENTION 02

04 – 2022 – Transfert de voirie du domaine communal au domaine public

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que certaines voies sont classées dans le domaine communal.

Il s'agit des voies suivantes :

- Le Fond de Navaux parcelles cadastrées 963 – 969 - 830
- Les Puisselets parcelles cadastrées 131 – 174 – 175 – 198 – 217 – 200 – 222 – 893 – 786 – 901 – 1116 – 1117 – 1119 – 1121
- Cité Beauregard parcelles cadastrées 990 – 995 - 998

Il propose au conseil municipal de transférer ces voies dans le domaine public.

Ce transfert peut s'effectuer par arrêté du Maire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

05 – 2022 – Travaux Mairie Annexe (Filature) changement des menuiseries

Consultation N° C 02 - 2022 – Remplacement des menuiseries extérieures de la salle de la Filature – Mairie Annexe

Dans le cadre du changement des menuiseries extérieures de la salle de la Filature un dossier de consultation a été lancé et adressé à 3 entreprises en date du 12 janvier 2022 avec une limite de remise des offres au 15 février 2022 à 16h00.

Monsieur Olivier LAURENT expose le tableau comparatif des offres des 3 sociétés ayant répondu dont le dossier a été considéré comme complet.

Il rappelle qu'une subvention au titre de la DETR a été accordée.

Le classement issu de l'analyse est établi comme suit:

- 1/2 : Ardennes Fermetures
- 2/2 : Entreprise Maurant
- 1/3 : Entreprise WIART

Il est proposé de suivre le classement de cette consultation et d'accepter le devis de l'entreprise Ardennes Fermetures d'un montant de 23 698.97 € HT soit 25 002.41 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte pas cette offre d'un montant de 25 002.41 € TTC ;

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès d'Oktave (service mis en place par la Région) et d'Ardenne Métropole ;

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande.

06 – 2022 – Participation à l'entretien des bandes enherbées

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une participation financière d'un montant de 833.33 euros au titre de l'exercice 2021 et d'un montant de 833.33 € au titre de l'exercice 2022 à l'Association foncière de Balan Bazeilles Sedan Givonne pour l'entretien des bandes enherbées de la commune de Balan.

07 – 2022 – Achat de défibrillateurs

Monsieur Olivier LAURENT présente au conseil municipal un devis pour l'achat de 3 défibrillateurs. Il précise qu'il a été établi dans le cadre d'un marché avec Ardenne Métropole.

Nous devons prévoir en supplément le branchement électrique sur chaque site (salle polyvalente, stade et Filature).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte ce devis d'un montant de 3 394.00 € HT soit 4 072.80 € TTC.

Questions diverses :

- **Accessibilité** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier à Madame La Sous-Préfète pour solliciter une prorogation du délai de la subvention accordée au titre de la DETR pour l'accessibilité des bâtiments et espaces public.
- **Elections** : Monsieur Le Maire le conseil municipal qu'un courrier sera dressé à chaque élu pour l'organisation du bureau. Il est rappelé que cette fonction est obligatoire pour les élus.
- Monsieur Jean-Luc LECHAFTOIS demande que l'implantation de la borne canine située au lotissement les Puisselets soit revue car elle est installée dans un massif.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuée le 10 mars 2022

Et la délibération ayant été transmise en sous-Préfecture le 10 mars 2022



Le Maire,

Alban COLLINET

